



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 28 mai 2020, à 19h15 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Étaient également présents :

Manon Finn, directrice des loisirs et de la culture

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 3 personne(s) présente(s) en visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 19h15.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Validation de l'avis de convocation

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier déclare avoir transmis l'avis de convocation pour la présente séance en date du 26 mai 2020;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE la séance extraordinaire est légalement constituée.

2.2 Validation de la séance à huis clos, par voie de visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets suivants qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont depuis été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en visioconférence et que les membres du conseil, les officiers municipaux et les citoyens soient autorisés à y assister et à y prendre part, délibérer et voter par voie de visioconférence.

CONSIDÉRANT que la séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu:

- i. Que la présente séance est tenue en visioconférence et les membres du conseil, les officiers municipaux ainsi que les citoyens peuvent y participer par voie de visioconférence.
- ii. Qu'un enregistrement audiovisuel de la séance sera publié sur la page Facebook de la municipalité ainsi que sur son site internet.

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Décision concernant la tenue du camp de jour 2020 en contexte de pandémie

CONSIDÉRANT les contraintes occasionnées par le

Rés. no
2020-080



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

contexte de pandémie qui sévit actuellement au Québec;

CONSIDÉRANT l'incidence des mesures à mettre en place sur les activités du camp de jour, et plus particulièrement sur les aspects financiers, qui rendent impossible le maintien des activités à un prix raisonnable pour les utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'annuler les activités du camp de jour 2020
- ii. D'augmenter l'offre d'activités sportives et culturelles pour pallier à ce manque d'activité pour les jeunes de notre milieu
- iii. De mandater le service des loisirs et de la culture pour préparer une programmation spéciale pour l'été 2020.

**Rés. no
2020-081**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.


**Rés. no
2020-082**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 19h27.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation